



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Alcool et conduite : le réflexe éthylotest

La lutte contre l'insécurité routière est un enjeu de sécurité majeur tant sur le plan national que départemental.

Pierre BAYLE, préfet de l'Aisne rappelle la **nécessité de respecter les règles du code de la route, notamment en matière de consommation d'alcool** : depuis 2007, l'alcool est la première cause de mortalité routière dans l'Aisne.

Les forces de l'ordre répondent au défi de l'insécurité routière par un surcroît de vigilance et une augmentation du nombre de contrôles mais cela n'est pas suffisant. **L'éthylotest doit devenir un outil indispensable pour le conducteur et permettre un auto-contrôle de la capacité à la conduite.**

P. 2	L'Aisne, un département victime de l'insécurité routière
P. 3 - 4 - 5	L'alcool en ligne de mire
P. 6	Lutte contre la délinquance routière : Une activité qui ne faiblit pas

L'Aisne, un département victime de l'insécurité routière

L'Aisne se caractérise par une insécurité routière importante, dont témoigne le bilan accidentologique de l'année 2011 : 344 accidents corporels, 49 tués et 426 blessés. **Des chiffres en forte hausse par rapport à l'année 2010**, marquée par 310 collisions corporelles, 41 tués et 407 blessés.

A la source de ces drames, des facteurs essentiellement humains : en 2011, 39% des accidents mortels étaient dus à l'alcool, 31,7% à la vitesse et 7,3% à la circulation à gauche.

L'aggravation de l'insécurité routière se prolonge en ce début d'année 2012(janvier et février), marquée par **la mort de 9 personnes sur nos routes**. Rappelons qu'en janvier et février 2011, **le bilan était similaire (9 tués)**.

	Janvier - Février 2012	Janvier - Février 2011	Evolution
Accidents	42	41	-2,38
Tués	9	9	0,00
Blessés	56	43	-23,21

Sur la route, le comportement des conducteurs est la première source de danger.

La sécurité routière est donc bien, avant tout, liée à l'attitude responsable de chacun.

L'alcool en ligne de mire

Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'alcool a provoqué trois accidents mortels sur les routes axonaises. Ce facteur accidentogène est la première cause d'accidents mortels dans l'Aisne.

L'alcool, première cause de danger sur les routes axonaises

L'alcool et les stupéfiants ont ainsi provoqué **16 accidents mortels en 2011**, contre 11 en 2010, 17 en 2009, 21 en 2008 et 22 en 2007.

Au cours de ces cinq années, la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants s'est avérée soit la première, soit la deuxième cause d'accidents corporels sur les routes de notre département.

Le facteur alcool/stupéfiants explique ainsi **39% des accidents mortels recensés dans l'Aisne en 2011**. Rappelons que le gouvernement avait fixé, en 2007, un objectif de division par deux du nombre d'accidents mortels sur les routes dus à l'alcool et/ou aux stupéfiants d'ici à 2012 : cet objectif a été atteint dans l'Aisne en 2010 (20 accidents mortels recensés en 2007, 10 en 2010) mais régresse en 2011 avec **16 tués**.

Les risques liés à la consommation d'alcool

Les effets de l'alcool se font sentir dès le premier verre, et deviennent critiques à partir d'un taux de 0,5 grammes par litre de sang (soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré) : un seuil à partir duquel il est interdit de prendre le volant.

En effet :

- L'alcool **rétrécit le champ visuel**.
- L'alcool **augmente la sensibilité à l'éblouissement**.
- L'alcool **altère l'appréciation des distances et des largeurs**. Sous l'effet de l'alcool, un conducteur peut décider, devant un obstacle, de freiner sur une distance trop courte pour s'arrêter ou, devant un passage plus étroit que sa voiture, de passer quand même.
- L'alcool **diminue les réflexes**. La durée moyenne du temps de réaction dans des conditions normales est évaluée à une seconde environ. Dès 0,5 g/l, le temps de réaction peut atteindre 1,5 seconde. Un véhicule roulant à 90 km/h parcourt 25 mètres en 1 seconde et 37 mètres en 1,5 seconde : or ces 12 mètres peuvent sauver une vie ! Les temps de réaction augmentent considérablement avec des taux d'alcoolémie encore plus élevés.

► L'alcool a un effet euphorisant. Il **provoque une surestimation de ses capacités**. Après 0,5 g/l de sang, la conduite devient plus heurtée qu'à jeun et le conducteur fait beaucoup plus d'erreurs ; il prend également plus de risques.

► Comment évaluer son alcoolémie ?

Contrairement aux idées reçues, **chaque « verre » de boisson alcoolisée** (demi de bière, ballon de vin, *shooter* d'alcool distillé à 40°...) contient à peu près la même quantité d'alcool, et **fait monter le taux d'alcool de 0,25g par litre de sang environ. Il suffit donc de deux verres pour atteindre le taux de 0,50g à partir duquel la conduite est interdite**. Chez les femmes, les jeunes et les personnes âgées ou malades, les effets de l'alcool sont parfois beaucoup plus rapides.

Un sujet en bonne santé élimine 0,10 g à 0,15 g d'alcool par heure. Contrairement aux idées reçues, aucun « remède » n'efface les effets de l'alcool : café salé, cuillerée d'huile, repas très calorique...

La meilleure façon de déterminer son alcoolémie reste le recours à l'éthylotest. Il en existe deux sortes :

► **L'éthylotest chimique** est un appareil de mesure constitué d'une poche en plastique dans laquelle l'utilisateur souffle et d'un tube contenant un réactif jaune, qui vire au vert en présence d'alcool. Il ne précise pas le degré exact d'alcoolémie, mais indique si l'utilisateur est au-dessous ou au-dessus de l'alcoolémie légale. Il n'est utilisable qu'une fois, et par une seule personne.

A partir du 1^{er} juillet 2012 : **tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, doit justifier de la possession d'un éthylotest**, non usagé, non périmé, disponible immédiatement. Le défaut de possession d'un éthylotest sera sanctionné à partir du 1^{er} novembre 2012.

► **L'éthylotest électronique** est un appareil de mesure muni d'un embout jetable dans lequel l'utilisateur souffle. La mesure d'alcoolémie est exprimée en milligramme par litre d'air expiré. En changeant l'embout, il peut être utilisé plusieurs fois, par plusieurs personnes.

► **Ne prenez pas de risque inutile : prévoyez votre retour**

Il est facile de s'organiser pour qu'une soirée ou un repas ne se termine pas de façon tragique.

La solution la plus simple est de ne pas consommer d'alcool ou de désigner un conducteur qui restera sobre.

Si vous avez consommé de l'alcool et que vous êtes au-dessus de la limite légale d'alcoolémie, plusieurs solutions existent :

- solliciter des amis qui n'ont pas bu pour vous raccompagner ;
- utiliser les transports en commun ou appeler un taxi ;
- attendre sur place que votre alcoolémie diminue et la contrôler avec un éthylotest avant de partir.

► **Quelles sanctions encourent les contrevenants ?**

Plusieurs cas de figure sont possibles :

► **Si un usager de la route est contrôlé avec un taux d'alcool compris entre 0,5 et 0,8 gramme par litre de sang**, il risque une amende forfaitaire de 135 euros et la perte de six points de permis de conduire. En cas de comparution devant le tribunal (par décision du procureur de la République ou de contestation de l'amende forfaitaire) il risque également une suspension du permis de conduire.

► **Si le taux d'alcool d'un usager de la route est supérieur à 0,8 gramme par litre de sang**, il risque d'être puni de 2 ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende. Ce délit donne lieu à la perte de six points du permis de conduire. Le tribunal peut, en outre, décider de lui infliger une suspension du permis de conduire pour une durée pouvant atteindre 3 ans.

► **Si l'usager de la route associe consommation de stupéfiants et d'alcool à un taux prohibé**, il encourt 3 ans d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende.

► Enfin, **si le contrevenant provoque un accident en conduisant sous l'emprise de l'alcool**, l'amende sera portée à 30 000 euros. Si l'accident occasionne des blessures graves, il sera passible d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans et d'une amende pouvant atteindre 150 000 euros s'il provoque la mort d'un autre usager de la route.

Lutte contre la délinquance routière : une activité qui ne faiblit pas

Les services de police et de gendarmerie opposent à la recrudescence de l'insécurité routière une multiplication du nombre de contrôles de vitesse et d'alcoolémie.

UNE REPRESSION ACCRUE POUR FAIRE BAISSER LA MORTALITE ROUTIERE EN 2011

- + 18,45% : augmentation des contrôles routiers (vitesse, alcoolémie et stupéfiants) par les services de police et de gendarmerie (17 542 en 2011 contre 14 809 en 2010).
- + 31,36% : hausse des contrôles vitesse (11 568 contrôles vitesse contre 8 806 en 2010). A noter qu'en 2011, le même nombre de contrôles alcoolémie a été réalisé (5 314 en 2011 et 5 359 en 2010).
- + 15,82% : progression des suspensions de permis de conduire (1 376 suspensions en 2011 contre 1188 en 2010).
- + 15,13% : augmentation des suspensions pour conduite sous l'emprise d'un état alcoolique qui est la première cause de suspension (1088 en 2011 contre 945 en 2010).

FOCUS

Suspensions de permis pour alcool au volant lors des deux premiers mois de l'année

Les suspensions de permis pour conduite sous l'emprise d'un état alcoolique sont en nette diminution : 155 lors des deux premiers mois de l'année contre 197 en 2010 soit une baisse de 21.3%

**Sur la route, le comportement des conducteurs
est la première source de danger.**

**La sécurité routière est donc bien,
avant tout, liée à l'attitude responsable de chacun.**